



PROCES VERBAL de la réunion du COMITE SYNDICAL

L'an deux mille dix, le Mercredi 09 juin à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de collecte des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint Jory Las Bloux, sous la présidence de Monsieur FAUCHER Jean-François.

Nombre de Membres en exercice : 137
Nombre de Membres présents : 73
Nombre de votants : 75

Date de la convocation : 31 mai 2010

Ordre du jour :

- Approbation CA – Vote du Compte Administratif et approbation du compte de gestion
- Vote ratios complémentaires,
- Validation rapport d'activité,
- Remboursement frais de déplacements,
- Décisions modificatives en investissement,
- Annulation de titres
- Chèque ligue contre le cancer

Le Président ouvre la séance à 17h30 et remercie les Membres présents et Mr DAUDET percepteur de la trésorerie de Thiviers.

Le Président rappelle en début de réunion que le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 27 mai 2010 les décisions seront prises à la majorité des présents.

Le compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 17 mars 2010 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2009

Monsieur Joussein présente le compte administratif 2009 aux membres du Comité Syndical. Les Membres examinent le compte administratif 2009. Aucune remarque n'est formulée. Le Président demande au doyen, Monsieur René GERAUD de bien vouloir procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le compte administratif 2009.

Vote de ratios complémentaires pour l'avancement de grade d'un agent technique

Le Président demande aux membres de modifier les ratios au grade d'adjoint technique 1^{er} classe afin de permettre l'avancement de grade d'un agent technique.

Le Président rappelle que lors du vote du 16 décembre 2009 il avait été décidé d'appliquer un ratio de 60 % au grade d'adjoint technique 1^{er} classe ce qui a permis l'avancement de deux agents.

Le Président demande l'autorisation de modifier le ratio et d'appliquer un ratio de 80 %. Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée acceptent de modifier et d'appliquer un ratio de 80 % pour le grade d'adjoint technique 1^{er} classe.

Rapport d'activité

Le Président présente et commente le rapport d'activité 2009 sur le traitement et l'élimination des déchets.

Lors de la présentation générale des tonnages collectés Mr Ranouil intervient pour demander s'il serait possible d'évacuer la sciure autrement que par la société AES qui représente un coût pour la collectivité. Il propose de reprendre gratuitement la sciure.

A l'issue de la présentation les délégués demandent qu'un exemplaire du rapport d'activité soit envoyé dans chaque commune afin de le consulter avant la réunion du comité syndical.

La présentation du rapport étant finie, Le Président procède au vote.

*Les membres du comité syndical valident le rapport d'activité 2009:
Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 1*

Remboursement frais de déplacements pour réunions et formations

Le Président présente et propose ce qui suit :

- Frais d'hébergement (annule et remplace la délib. 48/2007) soit à hauteur de 60 €
- Frais de restauration : ceux-ci seront remboursés du montant de la dépense de l'agent à hauteur de 15,25 € maximum.
- Frais de transport seront remboursés au kilomètre parcouru sur le département de la Dordogne en fonction de la puissance fiscale du véhicule : le taux des indemnités kilométriques est fixé par arrêté ministériel
- Frais de transport relatif à des déplacements hors département seront remboursés sur la base du tarif kilométrique de la SNCF, en 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, les Membres du Comité Syndical acceptent les nouvelles modalités pour le remboursement des frais de déplacements pour les réunions et formations.

Décisions modificatives en investissement

Monsieur Joussein explique la raison des décisions modificatives en investissement pour la construction de la déchetterie de LA COQUILLE et l'acquisition de la benne laveuse.

Le budget prévu initialement pour la construction de la déchetterie de La Coquille était de 354 564.80 € et au final sera de 381 529.60 € soit 29 964.80 € de plus sur l'opération OP 61.

La benne laveuse aura un budget final de 51 700.00 € soit 1700 € de plus sur l'opération 68.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la demande de décisions modificatives en investissement pour la construction de la déchetterie de la Coquille et l'acquisition de la benne laveuse.

Annulation de titres

Le Président explique qu'en raison de titres impayés provenant des entrées en déchetterie nous devons annuler des titres pour un montant de 614.48 €.

Après en avoir délibéré, les Membres du Comité Syndical, autorisent l'annulation des titres de recettes pour un montant total de 614.48 €.

Chèque à la ligue contre le cancer

Le Président propose de renouveler l'opération de reversement par tonne de verre à La Ligue contre le Cancer soit un montant de 3050 €. Il précise que cette dépense est inscrite sur le budget de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical accepte le renouvellement de l'opération de reversement par tonne de verre à la Ligue contre le Cancer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Président du SMCTOM

Jean-François FAUCHER